



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 21 décembre 1994 — N° 17

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Roger Bertrand**

QUÉBEC

21 décembre 1994

21 décembre 1994

Le mercredi 21 décembre 1994

N° 17

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Campeau, ministre des Finances, fait une déclaration concernant la mise en place d'un crédit d'impôt «Premier toit» pour l'achat d'une maison neuve ou la rénovation d'une maison existante.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Campeau dépose:

Une annexe à sa déclaration contenant divers renseignements supplémentaires sur le crédit d'impôt «Premier toit».

(Dépôt n° 202-941221)

Présentation de projets de loi

Mme Marois, ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique, présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi :

21 décembre 1994

55Loi modifiant la Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.

La motion est adoptée.

M. Gendron, ministre des Ressources naturelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi :

53Loi modifiant la Loi sur Hydro-Québec.

La motion est adoptée.

M. le Président communique et dépose les rapports du Directeur de la législation sur les projets de loi d'intérêt privé suivants :

237Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda — Le projet de loi ne peut être présenté à l'Assemblée sans le consentement unanime pour déroger aux règles de fonctionnement 36 et 37.

(Dépôt n° 203-941221)

236Loi concernant la Ville de Jonquière — Le projet de loi ne peut être présenté à l'Assemblée sans le consentement unanime pour déroger aux règles de fonctionnement 36 et 37.

(Dépôt n° 204-941221)

Dépôts de documents

Mme Marois, ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique, présidente du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel de l'Office des ressources humaines, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1994.

(Dépôt n° 205-941221)

21 décembre 1994

M. Garon, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel du Comité d'accréditation institué en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c. A-3.01), pour l'exercice financier 1993-1994.

(Dépôt n° 206-941221)

Le rapport annuel de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1994.

(Dépôt n° 207-941221)

Le rapport annuel de l'Université du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1994.

(Dépôt n° 208-941221)

Le rapport annuel de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1994.

(Dépôt n° 209-941221)

Le rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1994.

(Dépôt n° 210-941221)

Le décret n° 1711-94 du gouvernement du Québec concernant l'approbation du plan triennal des activités du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche pour 1994-1997.

(Dépôt n° 211-941221)

Mme Dionne-Marsolais, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel du ministère de la Culture et des Communications, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1994.

(Dépôt n° 212-941221)

Le rapport annuel de la Société du Grand Théâtre de Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 août 1994.

(Dépôt n° 213-941221)

M. Paillé, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, dépose :

21 décembre 1994

Le rapport annuel de Sidbec-Dosco, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1993.
(Dépôt n° 214-941221)

Dépôts de rapports de commissions

M. Baril (Arthabaska) dépose :

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, le 20 décembre 1994, a étudié en détail le projet de loi :

42Loi sur la réduction du capital-actions de personnes morales de droit public et de leurs filiales —
Rapporté sans amendement.
(Dépôt n° 215-941221)

Mme Bélanger (Mégantic-Compton) dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 20 décembre 1994, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

200Loi modifiant de nouveau la charte de la Ville de Montréal — Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 216-941221)

Le rapport est adopté.

Dépôts de pétitions

M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 83 citoyens de la partie rurale de la municipalité d'Ascot, demandant le report de l'application d'un certain règlement de la municipalité du canton d'Eaton et la tenue de consultations auprès de la population d'Ascot.
(Dépôt n° 217-941221)

21 décembre 1994

M. Morin (Dubuc) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 203 citoyens du Saguenay—Lac-Saint-Jean, demandant le parachèvement de la route 381 entre Ferland-Boileau et Saint-Urbain.

(Dépôt n° 218-941221)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. Chevrette, leader du gouvernement, une lettre l'avisant que M. Parizeau, premier ministre, retire la demande d'intervention sur un fait personnel qu'il a formulée à l'occasion de la séance précédente. En conséquence, M. le Président avise l'Assemblée qu'il n'y a plus lieu de rendre une décision sur la question de la recevabilité de la demande du Premier ministre qu'il a prise en délibéré.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Au cours de la période de questions, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis) dépose :

Le Guide de préparation de la revue de programmes 1995-1996 du gouvernement du Québec.

(Dépôt n° 219-941221)

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du 20 décembre 1994, sur la motion de M. Chevrette, ministre des Affaires municipales, proposant l'adoption du principe du projet de loi 45, Loi modifiant de nouveau la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives.

21 décembre 1994

La motion est adoptée par le vote suivant et, en conséquence, le principe du projet de loi 45 est adopté :

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

(Vote n° 15 en annexe)

Sur la motion de M. Chevrette, leader du gouvernement, le projet de loi 45 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

Avis touchant les travaux des commissions

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission des institutions se réunira afin d'organiser la vérification des engagements financiers ;
- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'organiser la vérification de certains engagements financiers.

21 décembre 1994

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi 42, Loi sur la réduction du capital-actions de personnes morales de droit public et de leurs filiales.

Le rapport est adopté.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 200, Loi modifiant de nouveau la charte de la Ville de Montréal, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

21 décembre 1994

La séance reprend à 15 h 08.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques) proposant que le principe du projet de loi d'intérêt privé 200, Loi modifiant de nouveau la charte de la Ville de Montréal, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 200 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement et à la règle de fonctionnement 35, Mme Barbeau (Vanier), au nom de M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques), propose que le projet de loi d'intérêt privé 200, Loi modifiant de nouveau la charte de la Ville de Montréal, soit adopté.

À 15 h 17, à la demande de M. Lefebvre, leader adjoint de l'opposition officielle, M. le Président suspend la séance.

La séance reprend à 15 h 36.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 200 est adopté.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Campeau, ministre des Finances, propose que le projet de loi 42, Loi sur la réduction du capital-actions de personnes morales de droit public et de leurs filiales, soit adopté.

21 décembre 1994

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi est adopté.

Adoption du principe

M. Chevette, leader du gouvernement et ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi 49, Loi concernant la composition du Bureau de l'Assemblée nationale, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi est adopté.

Sur la motion de M. Chevette, leader du gouvernement, le projet de loi 49 est renvoyé pour étude détaillée en commission plénière.

Puis, sur la motion de M. Chevette, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi 49.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi 49, Loi concernant la composition du Bureau de l'Assemblée nationale.

Le projet de loi 49 est adopté par la commission plénière.

Le projet de loi 49 est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Chevette, leader du gouvernement et ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi 49, Loi concernant la composition du Bureau de l'Assemblée nationale, soit adopté.

21 décembre 1994

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi est adopté.

Projets de loi au nom des députés

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Morin (Dubuc) propose que le projet de loi 190, Loi modifiant la Loi annexant un territoire à celui de la Ville de Chicoutimi, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Cusano (Viau) propose que le principe du projet de loi 194, Loi concernant le régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi est adopté.

Sur la motion de M. Chevette, leader du gouvernement, le projet de loi 194 est renvoyé pour étude détaillée en commission plénière.

Puis, sur la motion de M. Chevette, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi 194.

21 décembre 1994

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi 194, Loi concernant le régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Le projet de loi 194 est adopté par la commission plénière.

Le projet de loi 194 est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Cusano (Viau) propose que le projet de loi 194, Loi concernant le régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi est adopté.

Projets de loi d'intérêt privé

Présentation

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux règles de fonctionnement 36 et 37, Mme Carrier-Perreault (Les Chutes-de-la-Chaudière), au nom de M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi 237, Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Chevette, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé 237 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et le Ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

21 décembre 1994

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux règles de fonctionnement 36 et 37, Mme Carrier-Perreault (Les Chutes-de-la-Chaudière), au nom de M. Dufour (Jonquière), propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi 236, Loi concernant la Ville de Jonquière.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Chevrette, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé 236 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et le Ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Gendron, ministre des Ressources naturelles, propose que le projet de loi 47, Loi modifiant la Loi concernant les droits sur les mines, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi est adopté.

21 décembre 1994

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

Mme Doyer (Matapédia), au nom de M. Deslières (Salaberry-Soulanges), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 214, Loi concernant certains immeubles du cadastre du Village de Soulanges, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 214 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, Mme Doyer (Matapédia), au nom de M. Deslières (Salaberry-Soulanges), propose que le projet de loi d'intérêt privé 214, Loi concernant certains immeubles du cadastre du Village de Soulanges, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 214 est adopté.

Adoption du principe

Mme Doyer (Matapédia), au nom de M. Cliche (Vimont), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 222, Loi modifiant la charte de la Ville de Laval, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 222 est adopté.

21 décembre 1994

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, Mme Doyer (Matapédia), au nom de M. Cliche (Vimont), propose que le projet de loi d'intérêt privé 222, Loi modifiant la charte de la Ville de Laval, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 222 est adopté.

Adoption du principe

M. Lefebvre (Frontenac) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 225, Loi concernant la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 225 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Lefebvre (Frontenac) propose que le projet de loi d'intérêt privé 225, Loi concernant la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 225 est adopté.

Adoption du principe

M. Lefebvre (Frontenac), au nom de M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 216, Loi autorisant D. H. Howden & Co. Limited à continuer son existence en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec (*titre modifié*), soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 216 est adopté.

Adoption

21 décembre 1994

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Lefebvre (Frontenac), au nom de M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), propose que le projet de loi d'intérêt privé 216, Loi autorisant D. H. Howden & Co. Limited à continuer son existence en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec (*titre modifié*), soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 216 est adopté.

À 16 h 30, sur la motion de M. Chevrette, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 14 mars 1995, à 14 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 21 décembre 1994, à 17 h 35, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence du Président de l'Assemblée nationale, de M. Létourneau (Ungava) et de M. Pelletier (Abitibi-Est), les représentants du Premier ministre, de Mme Houda-Pepin (La Pinière), la représentante du Chef de l'opposition officielle, de M. Duchesne, secrétaire général, et de M. Laliberté, secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

42Loi sur la réduction du capital-actions de personnes morales de droit public et de leurs filiales ;

44Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et la Loi sur le ministère du Revenu ;

47Loi modifiant la Loi concernant les droits sur les mines ;

49Loi concernant la composition du Bureau de l'Assemblée nationale ;

190Loi modifiant la Loi annexant un territoire à celui de la Ville de Chicoutimi ;

194Loi concernant le régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles

21 décembre 1994

catholiques de Montréal ;

200Loi modifiant de nouveau la charte de la Ville de Montréal ;

214Loi concernant certains immeubles du cadastre du Village de Soulanges ;

216Loi autorisant D. H. Howden & Co. Limited à continuer son existence en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec (*titre modifié*) ;

222Loi modifiant la charte de la Ville de Laval ;

225Loi concernant la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine.

Le Président

ROGER BERTRAND

21 décembre 1994

ANNEXE

VOTES PAR APPEL NOMINAL

Sur la motion de M. Chevette, ministre des Affaires municipales, proposant l'adoption du principe du projet de loi 45, Loi modifiant de nouveau la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives :

(Vote n° 15)

POUR - 116

Barbeau	Carrier-Perreault	Gagnon-Tremblay	Maciocia
Baril	Chagnon	Garon	MacMillan
(Arthabaska)	Charbonneau	Gaulin	Malavoy
Baril	(Borduas)	Gautrin	Marois
(Berthier)	Charbonneau	Gauvin	Marsan
Beaudet	(Bourassa)	Gendron	Ménard
Beaudoin	Charest	Gobé	Middlemiss
Beaulne	Chenail	Harel	Morin
Beaumier	Chevrette	Houda-Pepin	(Dubuc)
Bégin	Ciaccia	Johnson	Morin
Bélanger	Cliche	Jolivet	(Nicolet-Yamaska)
(Mégantic-Compton)	Copeman	Julien	Mulcair
Benoit	Côté	Jutras	Ouimet
Bergman	Cusano	Kelley	Paillé
Bertrand	Delisle	Kieffer	Paquin
(Charlevoix)	Désilets	Lachance	Paradis
Bissonnet	Deslières	Lafrenière	Paré
Blackburn	Dion	Landry	Parizeau
Blais	Dionne	(Bonaventure)	Payne
Boisclair	Dionne-Marsolais	Landry	Pelletier
Bordeleau	Doyer	(Verchères)	Perreault
Boulerice	Dufour	Laprise	Perron
Bourbeau	Dumont	Laurin	Pinard
Bourdon	Facal	Leduc	Poulin
Brassard	Farrah	Lefebvre	Quirion
Brien	Filion	Lelièvre	Rioux
Brodeur	Fournier	Léonard	Rivard
Campeau	Frulla	LeSage	Robert
Caron	Gagnon	Létourneau	Rochon

21 décembre 1994

Signori
Simard
Sirros

Thérien
Tremblay
Trudel

Vaive
Vallières
Vermette

Williams

CONTRE - **0**

ABSTENTION - **0**